

Volet B

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

***19133738***

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

30 SEP. 2019

DIVISION MONS
Greffe

N° d'entreprise : 0459.801.576

Dénomination

(en entier) : **BERTAUX FRERES**

(en abrégé) :

Forme juridique : SPRL

Siège : Chaussée de Bruxelles 153 7090 BRAINE LE COMTE

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : **ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 27 septembre 2019, tenue au siège social à 14 heures.**

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Philippe BERTAUX. Il nomme secrétaire et scrutateur monsieur Stephan BERTAUX qui accepte.

Le président constate que tous les actionnaires sont présents et que l'assemblée peut valablement délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR Reconduction de mandats – nominations. DELIBERATIONS ET VOTES

Le Président expose que lors de son assemblée du 28 décembre 2005, par devant maître BUTAYE, s'était tenue une assemblée générale extraordinaire. Le capital social de la société a été augmenté de 34.913,31 €, par la création de 1.126 parts nouvelles au profit par parts égales à monsieur Gustave BERTAUX et madame Marie-Louise DESMECHT. Le capital social a été porté de 30.986.69 € (ex BEF 1.250.000) à 65.900 €, représenté par 2.126 parts sociales. Au lendemain de l'augmentation de capital, les époux BERTAUX /DESMECHT ont donné leurs parts à leurs enfants Philippe et Stephan. La société depuis lors appartient à 50 % aux deux frères BERTAUX, Philippe et Stephan, porteurs chacun de 1063 parts.

L'assemblée en sixième résolution avait reconduit les mandats de gérant de messieurs Philippe et Stephan BERTAUX, pour une durée de cinq années à partir du 28 décembre 2005, reconductible pour la même durée.

L'assemblée à l'unanimité entérine que les mandats venus à expiration en 2010 ont été reconduits tacitement pour des nouvelles périodes de cinq ans, soit du 28/12/2005 au 27/12/2010 et du 28/12/2010 au 27/12/2020. L'assemblée ratifie tous les engagements pris par les gérants au nom de la société depuis le 27/12/2010, date d'expiration du dernier mandat publié au Moniteur belge.

L'assemblée décide que les mandats des gérants auront dorénavant une durée illimitée à partir de ce jour. Sont donc gérants messieurs Philippe BERTAUX et Stephan BERTAUX, nommés pour une durée illimitée à partir de ce jour.

Plus rien n'apparaissant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 heures.

Le Président,

Philippe BERTAUX

Texte

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/10/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature